

Résumé presse du 15 juillet au 15 septembre 2020

Europe

- Union européenne
- Italie
- Grèce
- Malte

Afrique

- Tunisie

Europe

Union européenne

- EU Observer, [« New EU migration pact « to keep people in their country » »](#) [EN], le 14 septembre 2020

Le pacte sur les migrations et l'asile de l'UE doit être présenté le 23 septembre. En attendant, le vice-président de la Commission européenne, Margaritis Schinas, a dévoilé les grandes lignes de ce projet :

- 1) Des accords conclus entre l'UE et les pays d'origine et de transit des exilé·e·s.
- 2) Un nouveau système de gestion des frontières extérieures de l'UE basé sur la création d'un corps de garde-côtes et de garde-frontières (liés à l'agence européenne Frontex (?)), ainsi que la mise à disposition de nouveaux moyens humains et matériels.
- 3) Enfin, comme décrit par le vice-président de la Commission la mise en place d'un « système de solidarité permanente et efficace » qui n'est pas sans rappeler le dispositif présenté en 2015.

Le représentant a aussi affirmé que l'UE financerait la construction de nouvelles infrastructures destinées à l'hébergement des exilé·e·s. Ainsi ce nouveau « pacte » - qui n'inclut aucune obligation pour les États - s'inscrit dans la continuité des politiques migratoires depuis plus de 20 ans : externalisation des frontières européennes ; renforcement de l'aspect sécuritaire pour limiter le nombre d'arrivées des exilé.e.s. L'existence d'un volet « solidarité » a été mentionnée sans que sa teneur réelle soit spécifiée. Il reste utile de rappeler que le précédent pacte datant de 2018 n'évoquait pas les droits de l'Homme.

Italie

- Courrier International (Il Fatto quotidiano - Rome), [« Italie. Migration : la ville frontalière de Vintimille au bord de l'explosion »](#), le 10 juillet 2020*.
- Le Point, [« A Vintimille, la Croix-Rouge plie bagage, les migrants désignés à la vindicte »](#), le 8 août 2020.

La ville italienne de Vintimille (proche de la frontière française) constitue un point de passage important des mouvements migratoires européens. Le centre de la Croix-Rouge a été fermé à cause de l'épidémie de Covid 19. La mise en service de cette infrastructure semble dépendre de l'évolution du nombre d'arrivées de personnes migrantes. La réouverture est aujourd'hui bloquée par la préfecture mais les migrant·e·s continuent d'arriver. Les personnes sont forcées de dormir dans la rue où seulement deux sanitaires sont mis à leur disposition. Selon les ONG présentes sur le terrain, leur nombre serait compris entre 150 et 200. Les exilé·e·s sont donc victimes des décisions prises par les autorités locales qui, sur fond d'épidémie de Covid-19, limitent leur accès à des services fondamentaux (hébergement, accès aux soins).

- Infomigrants, [« Italie : le capitaine d'un navire devant la justice pour refoulement de migrants vers la Libye »](#), le 20 juillet 2020.

Un capitaine de navire doit être jugé par la justice italienne pour avoir ramené en Libye des exilé·e·s qu'il venait de secourir en Méditerranée, ce qui s'apparente à un refoulement vers un pays non-sûr et qui constitue donc une violation du droit international. Le navire battant pavillon italien appartient à la société Augusta Offshore (sous-traitant de plusieurs entreprises pétrolières). Le capitaine et son employeur affirment de leur côté avoir contacté le MRCC italien qui les auraient orientés vers les garde-côtes libyens. Ces derniers auraient ordonné au navire de débarquer les exilé·e·s en Libye. Or, aucune preuve ne vient confirmer lesdits contacts entre le navire, le MRCC italien et les garde-côtes libyens. Pour autant, la collaboration marchandée entre l'Italie et la Libye en la matière, et soutenue par l'UE, est de notoriété publique.

- Le Parisien, [« Passage de migrants : bientôt une brigade franco-italienne à la frontière »](#), le 31 juillet 2020.

L'Italie et la France ont annoncé la création d'une brigade visant à contrôler les points de passages entre les deux pays, notamment ceux reliant la région de Vintimille à la région de Menton. L'objectif est d'y limiter les mouvements migratoires sous prétexte de « lutter contre les passeurs ». Bien que son objectif officiel soit « la lutte contre le trafic d'êtres humains », c'est bien la liberté de circulation des exilé·e·s au sein de l'UE qui est mise à mal avec la création de cette brigade.

- Le Monde, [« Les navires humanitaires bloqués par le zèle des gardes-côtes italiens »](#), le 27 juillet 2020*.
- Le Monde, [« L'« Ocean Viking » bloqué : « La solidarité ne se divise pas : c'est ainsi que le nouveau monde survivra »](#), le 31 juillet 2020*.
- Libération, [« « Ocean Viking » : solidarité bloquée sur le quai des bulles »](#), le 6 août 2020.

Le navire de l'ONG SOS Méditerranée est retenu depuis le 21 juillet 2020 dans le port d'Empédocle en Sicile. Le bateau venait de débarquer 180 migrant·e·s secouru·e·s au large des côtes italiennes. Son immobilisation a été prononcée par les autorités italiennes pour des « irrégularités techniques et opérationnelles » relevées à la suite d'une inspection. Finalement ce sont bien les passagers à son bord – et donc secourus en mer - qui semblent constituer la principale « irrégularité » de l'Ocean Viking. Comme le souligne l'ONG One Heart, ces personnes sont en détresse extrême et le droit maritime permet de légalement les considérer comme des rescapés ou des naufragés. Cet argument fallacieux vise à limiter les opérations humanitaires menées par l'ONG et cette décision est une nouvelle preuve de l'acharnement dont font preuve les autorités italiennes, et a fortiori européennes, pour criminaliser le sauvetage des exilé·e·s. De nombreuses ONG appellent à la libération du navire pour que les opérations privées de secours en Méditerranée puissent reprendre. À la date du 28 août 2020, le navire était toujours immobilisé.

Grèce

- Courrier International (Al-Jazeera- Doha), [« Grèce. Premier cas de coronavirus dans le camp de réfugié surpeuplé de Moria »](#), le 2 septembre 2020.
- Courrier International (Courrier International-Paris), [« Grèce. Sur l'île de Lesbos, le camp de migrants de Moria réduit en cendres »](#), le 9 septembre 2020.
- Le Monde, [« Après l'incendie du camp de Lesbos, Merkel et Macron lancent une initiative pour accueillir 400 réfugiés mineurs »](#), le 10 septembre 2020.
- Le Monde, [« Migrations : sortir de l'impuissance européenne »](#), le 11 septembre 2020.
- Infomigrants, [« Reportage : une semaine après l'incendie de Moria, les migrants vivent toujours dans l'enfer de la rue »](#), le 15 septembre 2020.
- Infomigrants, [« Incendie de Moria : l'Allemagne prévoit d'accueillir 1500 migrants des îles de Grèce »](#), le 15 septembre 2020.

Le hotspot de Moria situé sur l'île grecque de Lesbos a été initialement conçu pour 3 000 personnes. Dans le but de limiter les arrivées sur le continent européen, près de 13 000 exilé·e·s (dont 4 000 enfants) y sont aujourd'hui entassé·e·s. Avec l'épidémie de Covid-19 la surpopulation et l'insalubrité prennent une dimension supplémentaire. Un premier cas positif a été détecté dans le camp posant une nouvelle fois la question de la sécurité sanitaire en son sein. Difficile d'imaginer que dans ces conditions le virus ne prenne pas une ampleur démesurée. Dans la nuit du 8 au 9 septembre le camp a été ravagé par un incendie. Depuis, la police grecque contient les 13 000 personnes dans certaines zones tout en les empêchant de se déplacer. Les migrant·e·s sont forcé·e·s de dormir à l'extérieur, sans eau, ni nourriture et couverture. De plus les autorités grecques ont exigé la fermeture d'un magasin d'alimentation où les réfugié·e·s pouvaient se fournir en produits de premières nécessités. En réalité c'est l'ensemble des commerces de la route (où de nombreuses personnes se sont réfugiées) menant au centre-ville de Mytilène qui affiche porte close. Ainsi les exilé·e·s détenu·e·s sur l'île de Lesbos voient une fois encore leurs conditions de détention se dégrader. Le camp n'est plus mais les difficultés déjà existantes sont renforcées par les actions des autorités grecques locales.

Il a fallu un évènement de cette ampleur et une très forte couverture médiatique pour que les États européens s'intéressent au sort des personnes migrantes bloquées dans les hotspots. Après de pénibles tractations entre une dizaine de pays, la prise en charge de 150 personnes a été décidée et Angela Merkel a affirmé que 1 500 exilé·e·s seraient accueilli·e·s par son pays. Mais qu'en est-il des autres ? Dans tous les cas, la priorité semble être à la construction d'un nouveau camp (qui manque déjà de lits et de douches) plutôt qu'à la remise en question de l'approche « hotspot » européenne.

Malte

- EU Observer, [« Amnesty demands criminal probe into Malta's push-backs »](#) [EN], le 8 septembre 2020*.

L'ONG Amnesty International demande l'ouverture d'une enquête criminelle contre Malte. Cet État est accusé de refouler des embarcations de réfugié·e·s, notamment vers les côtes libyennes. Cette enquête vise aussi à mettre au clair la question de la détention en mer d'environ 425 réfugié·e·s en mai et juin 2020. Si certaines pratiques illégales de l'État maltais sont induites par la politique européenne de « non-accueil », les autorités servent également leurs propres intérêts et imposent leurs conditions à l'UE. Après un sauvetage en mer, si aucun accord n'est trouvé avec un autre état membre pour que les personnes soient relocalisées, les exilé·e·s sont quasi systématiquement placés en détention.

Afrique

Tunisie

- Courrier International (Courrier International-Paris), [« La Tunisie sous pression pour jouer les gardes-frontières de l'UE »](#), le 30 août 2020.

Des représentant·e·s politiques italien·ne·s se sont plusieurs fois rendu·e·s en Tunisie. Ils/ Elles réclament que les autorités renforcent leur vigilance pour retenir les migrant·e·s cherchant à quitter le pays. Dans cette perspective l'Etat italien a annoncé le versement de 10 millions d'euros pour financer des entreprises italo-tunisiennes. Ainsi, l'externalisation des frontières de l'UE passe-t-elle aussi par le renforcement de la coopération financière et économique avec certains pays. Cette rencontre et ces décisions ont été initiées par l'évolution croissante du nombre d'arrivées de migrant·e·s d'origine tunisienne en Italie ces derniers mois. Ces départs sont engendrés par une situation politique et économique tunisienne déjà complexe dont l'épidémie de Covid 19 exacerbe les effets.